

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

N° 2022-01-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 09
Date de la convocation : 07/04/2022

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date d'affichage : 07/04/2022

Objet : Vote du Budget 2022 M 14

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Duriez Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline.

Absents : Silvani Mélissa (procuration à Duriez Danielle), Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Giocanti Caroline). Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur ANSIDEI Toussaint-Mathieu a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'il a acceptée.

Après avoir ouvert la séance le maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le vote du Budget 2022 élaboré sous la nomenclature M14.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la Balance Générale du Budget Primitif 2022.

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2022 M 14

Libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT Budget Principal	721 315.54	721 315.54
SECTION INVESTISSEMENT Budget Principal	346 047.78	346 047.78
RESULTAT GLOBAL	1 067 363.32	1 067 363.32

Le conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget Primitif 2022 proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20220415-2022-01-05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Affichage : 16/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 15 avril 2022.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

